

20 juin 2003

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE

Société Anonyme
Avenue Jean Dubrucq, 175/1 - 1080 Bruxelles

Cotation Euronext Bruxelles sous le libellé :

IMMOBEL

Avis aux actionnaires

Comme suite au communiqué de presse du 14 mai 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE de ce 20 juin 2003 a décidé de procéder à une réduction de son capital social à concurrence de EUR 40.565.006,28, sans annulation de titres, en espèces, par le remboursement aux actionnaires d'une somme de EUR 9,86 par action contre remise du coupon n° 15.

En application de l'article 613 du Code des Sociétés, le remboursement aux actionnaires s'effectuera à l'expiration du délai de deux mois prenant cours le jour de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de réduction de capital. L'opération débutera donc au début de septembre 2003 et fera l'objet d'un nouvel avis aux actionnaires qui précisera la date effective du remboursement.

Contact : Gaëtan PIRET, Administrateur

phone : 02 / 422.54.47